Image not found or type unknown

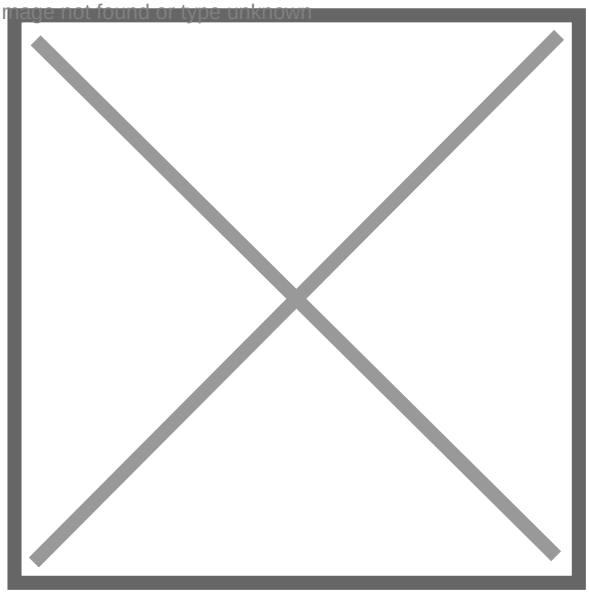

Huissier qui utilise ma carte bancaire

Par **rama44**, le **20/01/2009** à **09:56**

Bonjour
Devant une somme, je paye par mois par carte bancaire 200 euros auprès des secrétaires de l'huissier en charge de mon dossier. Sauf que j'ai été licenciée, information précisée au mois de décembre lors de mon paiement. Je leur ai donc dis que j'attendais de savoir le montant de mes assedics et que du coup les mensualités allaient baisser. Au mois de janvier je ne les ai pas appelé car j'attendais une somme d'argent pour faire mon paiement par carte bancaire. Or sur mon compte je vois paiement par carte de l'huissier de 200 e. Je téléphone et elles me disent que je n'ai pas appelé, ce qui est vrai mais je leur dis que le mois de janvier n'est pas terminé et que ce n'est pas pour cela qu'elles peuvent utiliser ma carte bancaire.
Là changement de discours des secrétaires : vous vous êtes engagée sur 200 euros par mois et que vous deviez nous appeler pour augmenter la somme quand vous sauriez pour vos assedics

je leur dis "écoutez depuis quand on touche plus d'assedics que de salaire donc ce n'est certainement pas pour augmenter la mensualité, et que vous n'avez pas à utiliser ma carte bancaire comme vous le souhaitez sinon pourquoi j'appelle tous les mois pour faire un paiement

elles disent que c'est moi qui les ai autorisé ce qui est faux.

L'huissier peut il utiliser ma carte bancaire comme il le veut sachant que je n'ai rien signé et que c'est seulement ses secrétaires qui ont enregistré le n° de carte bancaire ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés